



Nouakchott, le: 18 APR 2024 في انواكشوط،

Numéro \_\_\_\_\_ رقم  
A.R.M.P/Pr 067/24 س.ت.ص.ع

سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

الرئيسة

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 18 avril 2024, sur le recours introduit par GEMIPEX SARL contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Agriculture, du marché relatif à « l'acquisition de 21 tracteurs avec accessoires », objet de l'Appel d'Offres National DAON N°08/CPMP/MA/2023 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de la DAON et aux conclusions et analyses dans la décision de la CR ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site de l'ARMP : [www.armp.mr](http://www.armp.mr) .

**Khadija BOUKA**

